

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T159-2025**Portant fermeture temporaire des parcs et jardins publics**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'alerte météorologique jaune vents violents de Meteo France,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès aux parcs et jardins public pendant cette alerte,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les accès aux parcs et jardins publics de la commune sont interdits au public le temps de l'alerte météorologique jaune vents violents le jeudi 23 octobre 2025.

ARTICLE 2 : En cas de prolongation de cette alerte, le présent arrêté sera prorogé de la nouvelle durée de l'alerte.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des parcs et jardins publics.

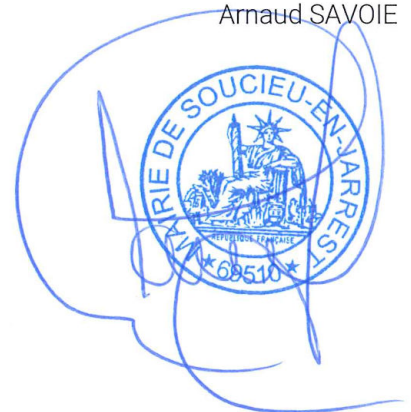
ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- au représentant de l'Etat dans le Département,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur SERINDAT Jérôme

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 23 octobre 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le :